

Les conditions Générales de Vente et Prestations (nommées ensuite « CGVP ») décrites ci-après détaillent les droits et obligations de FER ENSEMBLE - Association Loi 1901 conventionnée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion - Structure de l'Économie Sociale et Solidaire sise 45 rue de l'Hôtel de Ville - 25600 SOCHAUX et de son Client dans le cadre de prestations de blanchisserie et de pressing, service de nettoyage et lavage du linge, entretien de tous types de textiles, couture ou livraison commandés par l'application ou le site, ou faites sur place au comptoir de FER ENSEMBLE.

La limite de responsabilité est en accord avec les engagements signés par la profession. Le seul fait de la remise du linge et des vêtements à FER ENSEMBLE constitue l'acceptation de ces conditions.

Toute commande passée par le Client à FER ENSEMBLE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGVP, l'acceptation n'est pas conditionnée à une signature manuscrite, la passation d'une commande à la même valeur qu'une acceptation manuscrite.

FER ENSEMBLE se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes CGVP. Les CGVP applicables sont celles présentes sur le Site au moment où est passée la commande. La dernière date de modification est celle indiquée sur le Site.

Le Client déclare être âgé d'au moins 18 ans et en capacité juridique de s'engager aux présentes CGVP. FER ENSEMBLE se réserve le droit de refuser un Client dans les cas d'un défaut de paiement total ou partiel lors d'une précédente commande.

Le Client doit s'assurer de sa solvabilité avant de valider la commande et doit disposer des autorisations nécessaires pour effectuer le paiement.

Publicité des prix et des prestations

Se reporter aux affichages obligatoires définis par l'Administration. Tous les travaux exécutés sont payables au comptant lors de la réception ou de la livraison.

Les prix du Service est celui en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix sont libellés en euros et s'entendent toutes taxes comprises. FER ENSEMBLE est non assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) en vertu de son statut d'Association Loi 1901 à but non lucratif.

FER ENSEMBLE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer le Service aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le Client peut choisir les prestations qui lui conviennent par mi les différents services que FER ENSEMBLE propose pour l'entretien du linge.

Édition du ticket de commande

Lors du dépôt des articles confiés, le(s) document(s) constituant le Bon de Commande doit comporter les mentions suivantes :

- raison sociale du magasin,
- le prix de chaque prestation,
- la date de remise du ou des objets confiés,
- les réserves éventuelles émises par le prestataire,
- le nombre et la nature de ces objets,
- la valeur d'achat du ou des articles confiés lorsqu'elle est supérieure au barème d'indemnisation,
- la nature du service commandé,
- l'existence du constat amiable en cas de différend.

Service Livraison

Dans le cadre du Service Livraison, pour passer une commande le Client doit d'abord renseigner son adresse, puis l'heure et la date à laquelle il souhaite que soit faite la Collecte et la Remise, ensuite il peut choisir le type de prestation à laquelle il souhaite recourir.

L'adresse devra également être renseignée le plus précisément possible (code postal, rue, numéro, digicode, numéro d'appartement). FER ENSEMBLE ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de Collecte ou Remise des Articles due à des renseignements incomplets ou faux.

La Collecte a lieu à l'adresse, à la date et à l'heure (dans un intervalle non contractuel de 30 min autour de l'horaire conjointement convenu avec le Client).

La Remise du linge se fait à l'adresse, à la date et à l'heure (dans un intervalle non contractuel autour de l'horaire) convenues avec le Client. Il faut normalement prévoir un délai minimum de 2 jours ouvrés entre la Collecte et la Remise.

Le temps de livraison indiqué par FER ENSEMBLE est seulement indicatif, un retard sur ce temps n'autorise pas le Client à annuler la commande ou à demander une indemnisation.

FER ENSEMBLE ne peut effectuer la Collecte et la Remise que sur la zone géographique définie.

Le Client devra également être présent à l'adresse indiquée à l'heure de la Collecte et de la Remise, sans quoi il serait alors amené à choisir une autre date et un autre horaire, il pourra alors avoir à payer une majoration sur le prix initial.

Le Client à la possibilité d'annuler ou de modifier la commande jusqu'à 6 heures avant la Collecte.

Passer ce délai et conformément à l'article L 121-20-2 1° du code de la consommation, l'annulation du Service ne sera plus possible.

Assurance

Le Client doit vérifier de ne pas laisser d'objet autre que du linge parmi les articles, notamment tous les objets métalliques, en papier, ou en plastique. Si le Client laissait un corps étranger dans les Articles il serait alors responsable vis-à-vis de FER ENSEMBLE et tiers des éventuelles dégradations commises. En cas de litige, le remboursement sera effectué par rapport au barème auquel est appliqué un abattement en fonction de l'ancienneté de l'article. (voir paragraphe Indemnisation ci-contre).

Pour des articles de grande valeur, le Client devra assurer son vêtement de Haute Couture, ameublement.

Responsabilité de FER ENSEMBLE et ses partenaires

FER ENSEMBLE et ses partenaires doivent tout mettre en œuvre pour parvenir, sur les Articles confiés, au meilleur résultat possible.

Au terme de la loi : en cas d'impossibilité de restituer l'objet confié (perte, échange, vol, incendie, etc), le prestataire est présumé responsable selon l'article 1789 du Code Civil (obligation de résultat). Dans ce cas, c'est au prestataire d'apporter la preuve qu'il n'est pas responsable.

Dans tous les autres cas, le prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyen. Il appartient au Client d'apporter la preuve de la responsabilité du prestataire, selon l'article 1147 du Code Civil. Lorsque la détérioration est due à un vice caché (par exemple dû à la fabrication, à l'usage, à l'entretien par le consommateur, etc), le prestataire n'est pas responsable.

Étiquetage

Il est rappelé qu'aux termes de la réglementation actuelle, il existe deux sortes d'étiquettes :

- l'étiquette de composition qui est OBLIGATOIRE (ex : coton, laine, soie, polyester/ coton, etc) Décret du 14/03/1973,
- l'étiquette d'entretien qui est recommandée.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée en cas d'étiquetage erroné.

Étiquette d'entretien	Présente	Absente
Vol, incendie, dégâts des eaux, perte, substitution, accident de machine, manutention, traitement, livraison	OUI	OUI
Traitement non approprié	OUI	NON
Vices cachés (usure, mites, projections d'acides, stylos à l'intérieur des doublures, etc), coutures bord à bord	NON	NON
Colorants pigmentaires, enductions, pertes d'apprêt	OUI	NON
Fibrillations, tâches tenaces	NON	NON
Décoloration sur coloris fragiles, coulures	OUI	NON
Feutrage	OUI	OUI

Responsabilités encourues par le professionnel dans le nettoyage à sec ou le lavage d'articles textiles

Aucune garantie sur les boutons et garnitures (bris, décoloration, fusion, déformation, décollage, perte par fils cassés, boutons déteignant à la vapeur, etc).

Tout article susceptible de mal supporter le nettoyage pourra être refusé ou accepté sous réserves communiquées par écrit, soit sur le Bon de Commande, soit par notification ultérieure avant traitement.

Indemnisation

Lorsque la responsabilité du prestataire est engagée, le montant de l'indemnisation des articles est calculé sur la base ci-dessous et auquel est appliqué un abattement en fonction de l'ancienneté de l'article et sur présentation d'un justificatif d'achat.

L'indemnisation de l'article est égale à :

- 80% pour un article acheté depuis moins de 3 mois,
- 60% pour un article acheté depuis plus de 3 mois et moins de 12 mois,
- 30% pour un article acheté depuis plus de 12 mois.

Remboursement du tout ou pour partie

Lorsqu'un ensemble, ou partie d'ensemble, a subi une détérioration ou une perte (costume 3 pièces, ensemble féminin, ameublement, parure de draps, etc) le remboursement de l'ensemble ne peut s'effectuer que si la totalité des pièces a été donnée à traiter. Dans le cas contraire, seule la pièce confiée sera remboursée. Les accrocs et déchirures de faible importance seront stoppés aux frais de FER ENSEMBLE sans que le client puisse prétendre à d'autres dédommagements. La facture acquittée du fournisseur de l'ensemble ou de l'article fait foi de leur ancienneté.

Cuir et daim

Ces articles n'étant pratiquement jamais dotés d'une étiquette d'entretien, le prestataire intervient avec prudence et diligence, mais ne peut parfois éviter :

- de faibles retraits, de légères pertes de souplesse, des modifications dans les coloris,
- la révélation de vices cachés résultant de la fabrication (vergetures, lésions parasitaires, cicatrices),
- des phénomènes imprévisibles et mal connus (polymérisation de corps gras) ou inévitables ternissement des nuances pastel).

Il ne saurait être tenu pour responsable.

Réclamations

Les réclamations qui peuvent survenir sont, autant que possible, réglées à l'amiable entre les parties intéressées. Elles doivent être impérativement formulées au moment de la livraison de l'article et donner lieu à l'établissement d'un constat amiable, rempli et signé conjointement par le prestataire et son client. Toute réclamation ultérieure sera irrecevable.

Délai de garde

A l'exception des vêtements de grand prix (fourrures, vêtements d'apparat, etc) les articles confiés peuvent rester 3 mois en dépôt chez le professionnel, sans qu'il puisse exiger de supplément. De 3 mois à 12 mois, le vêtement pourra être considéré comme admis en garde à titre onéreux.

Une disposition particulière est faite pour les vêtements de grand prix qui, dès l'instant qu'ils ne sont pas retirés à la date prescrite sur le Bon de Commande, sont réputés vêtements à garder à titre onéreux. Au-delà d'un an, FER ENSEMBLE pourra s'en dessaisir par vente publique (Loi 1248 du 31/12/68). Toute réclamation à ce dernier endroit sera considérée comme irrecevable.

La perte d'un article est supposée lorsque, une demande écrite ayant été déposée, l'article n'a pas été rendu dans un délai de 2 mois à dater de la remise.

Blanchisserie

En raison de l'impossibilité de fixer d'une manière indéniable la valeur des articles au moment où ils sont remis, la responsabilité du prestataire est limitée, en cas de non restitution, à une somme représentant au moins 6 fois le prix du nettoyage convenu. La somme ainsi calculée ne peut toutefois conduire à un remboursement supérieur à la valeur de l'article neuf.

En cas de détérioration, la responsabilité du blanchisseur n'est pas engagée dans les cas suivants :

- linge au poids, dans le cas de mélange d'articles ne supportant pas le même traitement, le blanchissage étant effectué sans triage ni contrôle.

Blanchissage à la pièce :

- articles en fibres mélangées dépourvus d'étiquetage de composition,
- articles ayant subi des traitements spéciaux non signalés à la remise,
- articles manifestement très usés ne résistant pas à un lavage normal,
- accessoires non textiles d'un article.

Couture

Le Service Couture de FER ENSEMBLE pour les retouches et réparations des vêtements qui lui sont confiés peut porter sur :

- raccourcir, élargir, modifier taille, reprendre la longueur,
- réaliser la pose de boutons et/ou boutonnières, de fermeture éclair invisible ou métallique,
- manches de veste de costume avec boutonnières.

Le Service Couture de FER ENSEMBLE effectue les travaux sollicités sur tout type de vêtement confié :

- pantalon, veste, robe, jupe, costume et tailleur,
- doudoune, blouson, manteau, parka,
- robe de marié, robe de soirée ou robe de cocktail.

Le Service Couture de FER ENSEMBLE réalise toutes modifications ou transformations sur les vêtements qui lui sont confiés :

- ourlets vêtements/ameublement, doublure, reprise de la taille, longueur de manches, réparations diverses,
- robe de soirée, robe de cocktail, robe de mariée,
- robe avec strass, robe avec dentelles, robe à paillettes.

Le Service Couture de FER ENSEMBLE ne réalise pas de vêtements sur-mesure mais peut, sur modèle, réaliser de la petite confection (renseignements à prendre directement auprès de l'encadrement de l'atelier).

Intégrité du contrat et Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et Prestations est soumis au droit français. Tout différend non réglé à l'amiable, relatif à une mauvaise interprétation des présentes Conditions Générales de Vente et Prestations (CGVP) sera soumis au tribunal français compétent de Montbéliard.

Contact

Le Client peut prendre contact avec FER ENSEMBLE à tout moment par courrier électronique à l'adresse : contact@fer-ensemble.fr

Définitions

Article(s) : désigne le linge confié par le Client à FER ENSEMBLE pour que celui-ci passe par les Services de FER ENSEMBLE, le linge prend le nom d'Article seulement après que le Client a validé sa commande.

Client(s) : désigne toute personne physique ou morale qui recourt aux services de FER ENSEMBLE.

Collecte : désigne l'opération par laquelle le Livreur de FER ENSEMBLE vient chercher les Articles là où le Client lui a indiqué.

Livreur de FER ENSEMBLE : désigne les salariés de FER ENSEMBLE chargés de la livraison des Articles aux Clients, ils procèdent à la Collecte et à la Remise.

Remise : désigne l'opération par laquelle le Livreur de FER ENSEMBLE rapporte les Articles sur le lieu indiqué par le Client.

Service(s) : désigne la prestation de service faite pour le Client, de lavage et /ou repassage et/ou pressing et/ou couture et/ou livraison, ainsi que toutes les activités relatives à l'entretien du linge effectuées par FER ENSEMBLE.

Site : désigne le site www.fer-ensemble.fr, et toutes les pages annexes possédées (Facebook, Snapchat, etc) par FER ENSEMBLE.

